

## SEANCE DU 23 OCTOBRE 2012

### 2.4 Recensement de la population

Il aura lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme le coordinateur communal et les agents recenseurs, de la manière suivante :

#### **Coordonnateur communal :**

Madame Frédérique GOEPFERT assistée dans ses fonctions par Madame Nadia DOLECZIK puis Hélène GUILLON. La charge supplémentaire de travail du coordonnateur communal et de l'assistant sera rémunérée en heures supplémentaires.

#### **Agents recenseurs :**

Muriel MUNCH,  
Marie-Paule SIMON,  
Charlène KAEHLIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux agents recenseurs une rémunération calculée sur la base des montants attribués en 2008, lors du dernier recensement, de la manière suivante :

- 1,50 €par feuille de logement
- 2 €par bulletin individuel
- 20 €par demi-journée de formation
- 6 €pour la journée de reconnaissance

M. le Maire précise que la commune rémunère très bien ces agents par rapport à la moyenne nationale (Barème constatés auprès d'un échantillon de collectivités de moins de 10 000 habitants lors du recensement 2010 : 0,50 €par feuille de logement, 1 €par bulletin individuel, 20 €par séance de formation)

Les crédits seront inscrits au budget primitif de 2013 au compte 6413.

### 2.5 Emprunts

Afin de financer les divers travaux actuellement en cours, notamment l'aménagement de la rue Michelet et la rue du Rhin (et en attendant que les subventions qui restent encore à percevoir au niveau de l'assainissement soient versées), M. le Maire propose de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000 €

Une consultation de différentes banques a été effectuée auprès de : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et Banque Populaire. Cette dernière n'a pas souhaité répondre.

Banques	Montant	taux
Caisse d'épargne	350 000	4,56 %
Crédit Agricole	350 000	4,86 %
Crédit Mutuel	350 000	4,95 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de contracter un prêt de 350 000 € au taux fixe de 4,56 %, avec amortissement constant, pour une durée de 20 ans auprès de la Caisse d'Épargne.
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférant.

### 2.6 Logiciels informatique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de résilier les contrats avec Magnus (Berger-Levrault) avant le 31.10.2012
- accepte l'offre de prix de Cosoluce pour un montant de 1 724,18 € et sa mise en place au 1/1/2013, ainsi que les frais de formation d'un montant de 1 817,92 €
- prévoit ces montants au budget 2013
- autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

### **Location salle**

- La société de Musique a décidé d'annuler le spectacle « Gérard l'Alsacien » prévu ce weekend, par manque d'inscriptions, et donc par risque de déficit pour l'association. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec une abstention, décide de ne pas faire payer la location de la salle réservée à cet effet.
- M. le Maire expose une demande de la part d'une association de Wolschwiller pour l'organisation d'un après-midi de Volksmusik, le 10/03/2013. Les deux salles seraient nécessaires pour cette manifestation, la salle de sport pour le déjeuner suivi des animations, et de la petite salle pour les artistes. La société de Musique, le Liederkranz Humm Joëlle et plusieurs autres artistes connus sont associés à cette opération. Un podium sera installé dans la salle pour l'occasion. Aussi, les élus souhaitent que toutes les dispositions soient prises pour protéger le sol de la salle de sport. Cela devra être précisé dans le contrat de location. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la location de la salle à cette association extérieure pour 10/03/2012, sous réserve de protection du sol, et pour un montant de 1 200€

### **Toiture salle polyvalente**

M. Poure précise que suite à la décision prise par le CM lors de la dernière séance, c'est-à-dire réaliser les travaux le plus vite possible au vu de l'urgence et confier les travaux à l'entreprise la mieux disante, les travaux de la réparation de la toiture de la salle polyvalente ont été confiés à ENAY et le montant s'élève à 36 431,01 €HT / 43 571,49 €TTC. Les travaux devront débuter début novembre.

### **3.3. Emprunt**

Afin de financer les travaux de la supérette en cours, M. le Maire propose de recourir à un emprunt d'un montant de 170 000 € comme prévu dans le plan de financement, et en attendant que les subventions soient versées. Il précise que le montant du loyer remboursera les échéances de l'emprunt, ce qui sera une opération zéro pour la commune.

Une consultation de différentes banques a été effectuée auprès de : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Banque Populaire. Cette dernière n'a pas souhaité répondre.

<b>Banques</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
<b>Caisse d'épargne</b>	170 000	4,56 %
<b>Crédit Agricole</b>	170 000	4,86 %
<b>Crédit Mutuel</b>	170 000	4,95 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de contracter un prêt de 170 000 € au taux fixe de 4,56 %, avec amortissement constant, pour une durée de 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne.
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférant

## **Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, approuve :

- le rapport de diagnostic « Accessibilité Voirie et Espaces Publics », établi par Véritas.
- Le rapport de diagnostic de « L'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Publics »

## **Projet SCOT**

M. Adrien Kunkler fait un résumé du dossier conséquent du projet SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz.

Il précise que dans le cadre de notre POS actuel, sur l'ensemble des zones futures, nous disposons de 8 hectares au total à ouvrir en zone U (ouverte à la construction).

La commune d'Attenschwiller est classée en pôle relais, c'est-à-dire en position d'étape sur le territoire sur un axe routier important soit en secteur des collines ou au bord du Rhin, potentiel à valoriser pour l'organisation des transports en commun, présence de services et équipements d'influence intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et approuve le projet de SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz.

## **POINT 8 – AFUA**

M. le Maire explique que l'attribution des marchés s'est faite le 19/10/2012. Les travaux devraient débuter mi-novembre. Le coût des frais de viabilité s'élève à 7 120 € l'are. Le prix de vente du terrain viabilisé a été fixé à 18 500 € par l'AFUA.

Le Conseil Municipal, suite à la proposition de l'assemblée de l'AFUA, à l'unanimité, accepte la prise en charge à l'euro symbolique, contre paiement du procès-verbal d'arpentage ainsi que les frais de notaire, des parcelles restantes situées au Nord, non comprises dans le périmètre de l'AFUA, c'est-à-dire les deux mètres qui seront utilisées comme bassin d'orage et servitude de passage pour désenclaver les parcelles aboutissant.

## **Divers**

### **Remerciements**

De la part de Mme Adèle SUTTER à l'occasion de ses 80 ans

De la part de Mme Anne Allemann à l'occasion de ses 80 ans

De la part de Mme Charlotte GUTZWILLER à l'occasion de ses 80 ans

De la part de Mme Alice BROULILLARD à l'occasion de ses 85 ans

De la part de Mme POURNIN-MAGNIER pour l'organisation de l'excursion des séniors

### **Déchets verts**

M. Roth revient sur le problème des déchets verts, évoqué lors du dernier CM. Il y a toujours des gens de l'extérieur qui viennent.

Il avait été décidé d'installer une affiche sur le site, pour prévenir les administrés qu'au vu des problèmes rencontrés, des changements auront lieu à partir du 01/01/2013. Une insertion dans le bulletin communal a également été prévue.

M. Kunkler propose d'installer une pancarte dans un premier temps pour dissuader « Réserve aux habitants d'Attenschwiller et de la communauté des communes Porte du Sundgau ». Il faudrait

également préciser que des poursuites pourront être engagées en cas de non-respect de ces indications. Normalement chaque commune est équipée d'un site de déchets verts, sauf Michelbach-le-Haut et Folgensbourg, qui en ont une en commun. A voir comment procèdent les autres communes, si elles laissent ouvert ou non.

### **Limitation de vitesse**

M. Allemann Christian propose de se pencher sur le problème récurrent de vitesse que présente le village. Les gens roulent trop vite aux entrées du village malgré les indicateurs de vitesse. Il propose l'installation d'un limiteur de vitesse sur toute la largeur de la route. A voir ce que cela coûterait à la commune.